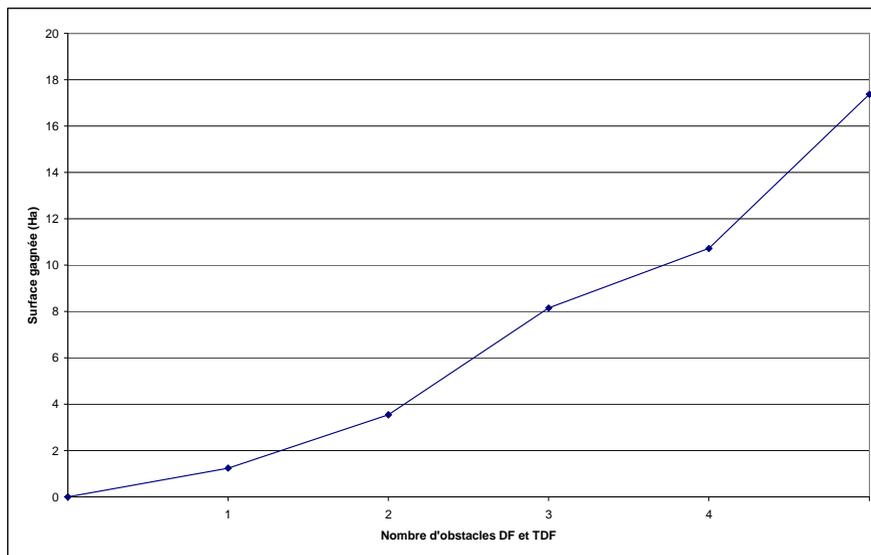
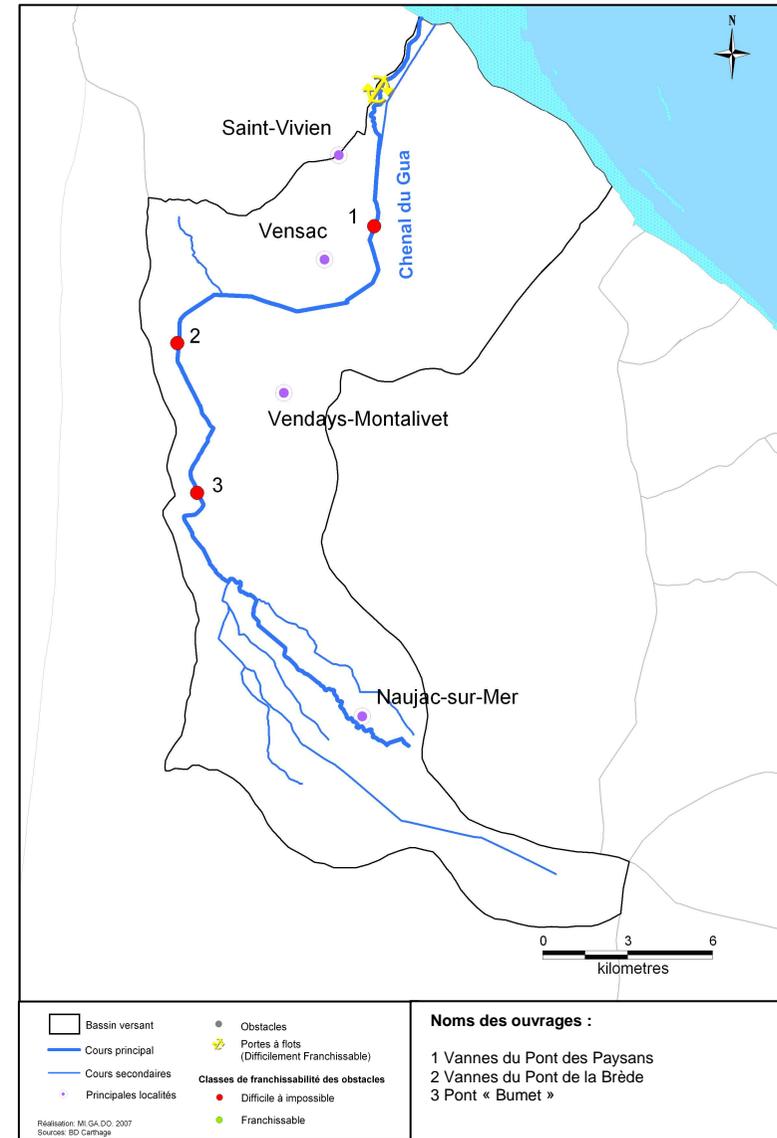
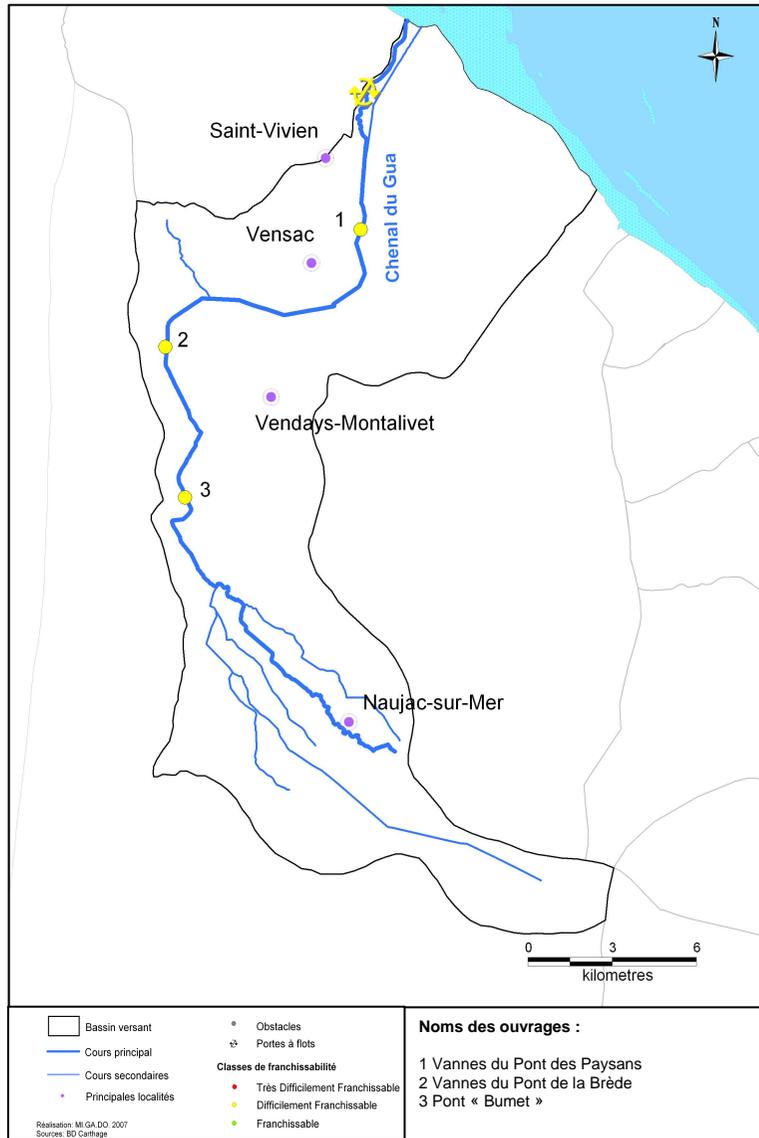


**Tableau 6 : Chenal du Gua : les obstacles recensés et les propositions de gestion.**

Cours d'eau	ID	Nom de l'obstacle	Typologie	Expertise de la franchissabilité			Gestion actuelle	Espèces concernées par la gestion	Mode de gestion / Type d'aménagement	Bénéfice écologique gagné
				ANG	LPM/LPF	Mulets et flets				
Chenal du Gua	-	Portes à flots	Porte à flot	DF	DF	DF	-Vannes associées régulent le trop plein d'eau: ouvertes si trop d'eau, fermées pour limiter l'évacuation -Ouvertes en hiver pour réguler le niveau d'eau amont -Fermeture épisodique pour garder de l'eau afin d'effectuer une chasse ou pour passer le bac dévaseur entre les portes et les vannes du pont des paysans	Anguille Flet Mulet	-Gestion des vannes associées -Aménagements complémentaires pour éviter une fermeture totale des portes à flots	- Accès à la zone de marais - Linéaire gagné: 5,2 km
	1	Vannes du pont des paysans	Vanne	DF	DF	Difficile à impossible	-Limite du partage eau douce/ eau saumâtre -L'essentiel de la gestion du marais passe par ces vannes: Ouvertes en hiver (de Octobre/Novembre à Juin) et fermées en saison sèche Ouvertes en grand ou en partie suivant les précipitations dans tous les cas les vannes sont toujours ouvertes sur quelques centimètres avec la mise en place de cales pour empêcher une fermeture totale -Fermeture totale épisodique pour passer le bac dévaseur	Anguille	-Gestion optimisée des vannes	- Linéaire gagné: 10,4 km
	2	Vannes du pont de la Brède	Vanne	DF	DF	Difficile à impossible	-Fermées en saison sèche, ouvertes en hiver de octobre/novembre à juin -Ouvertes en grand pendant l'hiver	Anguille	-Gestion optimisée des vannes	- Linéaire gagné: 5,2 km
	3	Pont Bumet	Batardeau	DF	DF	Difficile à impossible		Anguille	-Aménagement divers : évaluer la possibilité de retrait des batardeaux	-Accès au lagunes de Layres et connexions avec l'étang d'Hourtins



**Graphique 9 : Chenal du Gua : surface gagnée en fonction du nombre d'obstacles à gérer ou à équiper pour l'anguille.**



Carte 5 : Chenal du Gua : franchissabilité des obstacles à la migration pour les anguilles et les lamproies migratrices (carte de gauche) et les flets et mulets (carte de droite).

### 4.1.3. Le Chenal de Guy

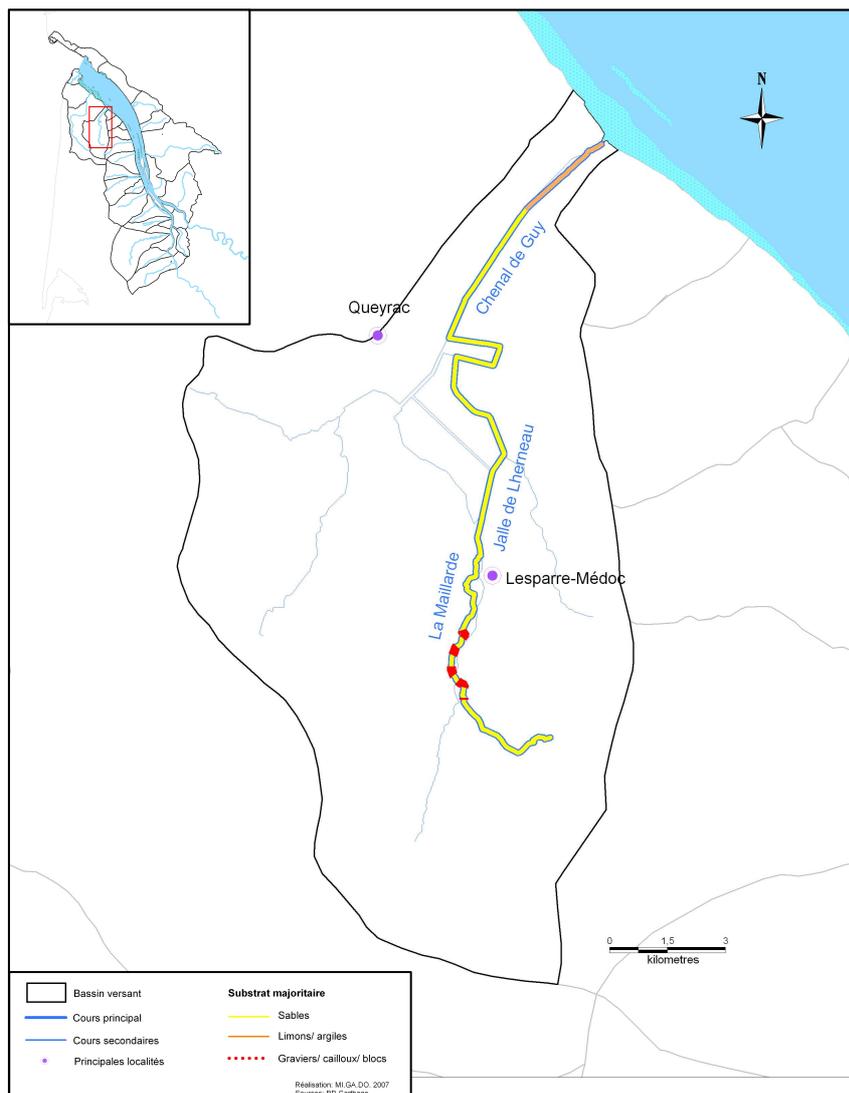
#### Caractéristiques du bassin versant

Le bassin versant du Chenal de Guy est situé à 22 km de l'embouchure de l'estuaire. Ce bassin a une superficie de 164 km<sup>2</sup> et son cours principal présente un linéaire total de 23 km. Le Chenal de Guy se sépare en 2 cours d'eau au niveau de Lesparre-Médoc : la Jalle de Lherneau et le ruisseau de la Maillarde, qui se rejoignent en aval de la Bernède, affluent amont. Comme le cours d'eau précédent, le bassin versant du Chenal de Guy présente 2 grands ensembles d'occupation du sol : les zones humides en aval et les zones forestières en amont de Lesparre-Médoc.

Les communes traversées par le Chenal de Guy sont : Begadan, Civrac en Médoc, Gaillan en Médoc, Jau Dignac et Loirac, Lesparre Médoc, Pignac, Queyrac, Valeyrac.

Le SIAH des Bassins de la Maillarde et du Guy est en charge de la gestion du cours d'eau et 3 associations syndicales sont en charge de la gestion des marais traversés par le Chenal de Guy : ASA des polders de Hollande section Goulée (707 ha), ASA des Marais de Lesparre Carcanieux (745 ha), ASA des Cousteyres de Lesparres (413 ha).

#### Les habitats du cours principal



**Carte 6 : Chenal de Guy : caractéristiques du substrat du cours principal.**

Le substrat est essentiellement sableux sur tout le cours principal. L'amont de la Jalle de Lherneau présente cependant une zone graveleuse en aval de la confluence avec le principal affluent amont, la Bernède. Cette zone est relativement limitée avec un substrat composé à 50% de graviers/cailloux et 50% de sables.



Photo 30 : Le Chenal de Guy (à gauche) et la Jalle de Lherneau (à droite). Source : MLGA.DO.

Identification des habitats pour chaque espèce :

- L'ensemble du linéaire est favorable aux anguilles
- L'aval du Chenal de Guy présente des habitats intéressants pour les mulots et les flets
- La zone graveleuse en aval du pont du lieu-dit de « La Cascade » constitue une zone potentielle pour la reproduction des lamproies migratrices (secteur limité)

### Les obstacles à la libre circulation piscicole et les propositions de gestion

L'expertise de la franchissabilité montre que 2 obstacles sont DF pour l'anguille : les vannes de la Verdotte et celles du Pointon. 3 obstacles sont DF pour les lamproies migratrices.

Les portes à flots sont situées à 0,6 km de l'embouchure. Comme pour le Chenal du Gua, la fermeture des portes se fait très rapidement après l'inversion du courant (observation le 28/11/07 avec un coefficient de 77 : fermeture 4 minutes après l'inversion du courant). La mise en place de cales, d'échancrures au niveau des portes à flots associées à une gestion des vannes amont doit permettre d'éviter leur fermeture rapide et totale avec le flot et favoriseraient ainsi la franchissabilité piscicole au niveau de cet ouvrage.

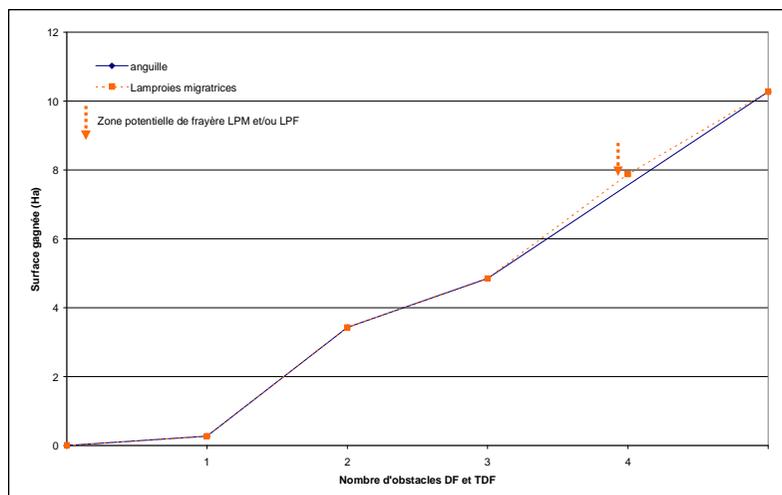
Après les portes à flots, le Chenal du Guy comporte 4 obstacles à gérer. Une gestion des vannes de la Verdotte et du Pont des Paysans favorisant l'accroissement du temps d'ouverture permettrait d'augmenter la fenêtre de migration possible.

La présence d'un secteur potentiel pour la reproduction des lamproies migratrices en amont de la Jalle de Lherneau nous a amenés à prendre en compte l'espèce dans les propositions de gestion. La gestion des vannes décrites précédemment permet le passage des lamproies. Pour le seuil de pont du lieu-dit « La Cascade », il s'agira d'atténuer la chute par la mise en place d'enrochements.

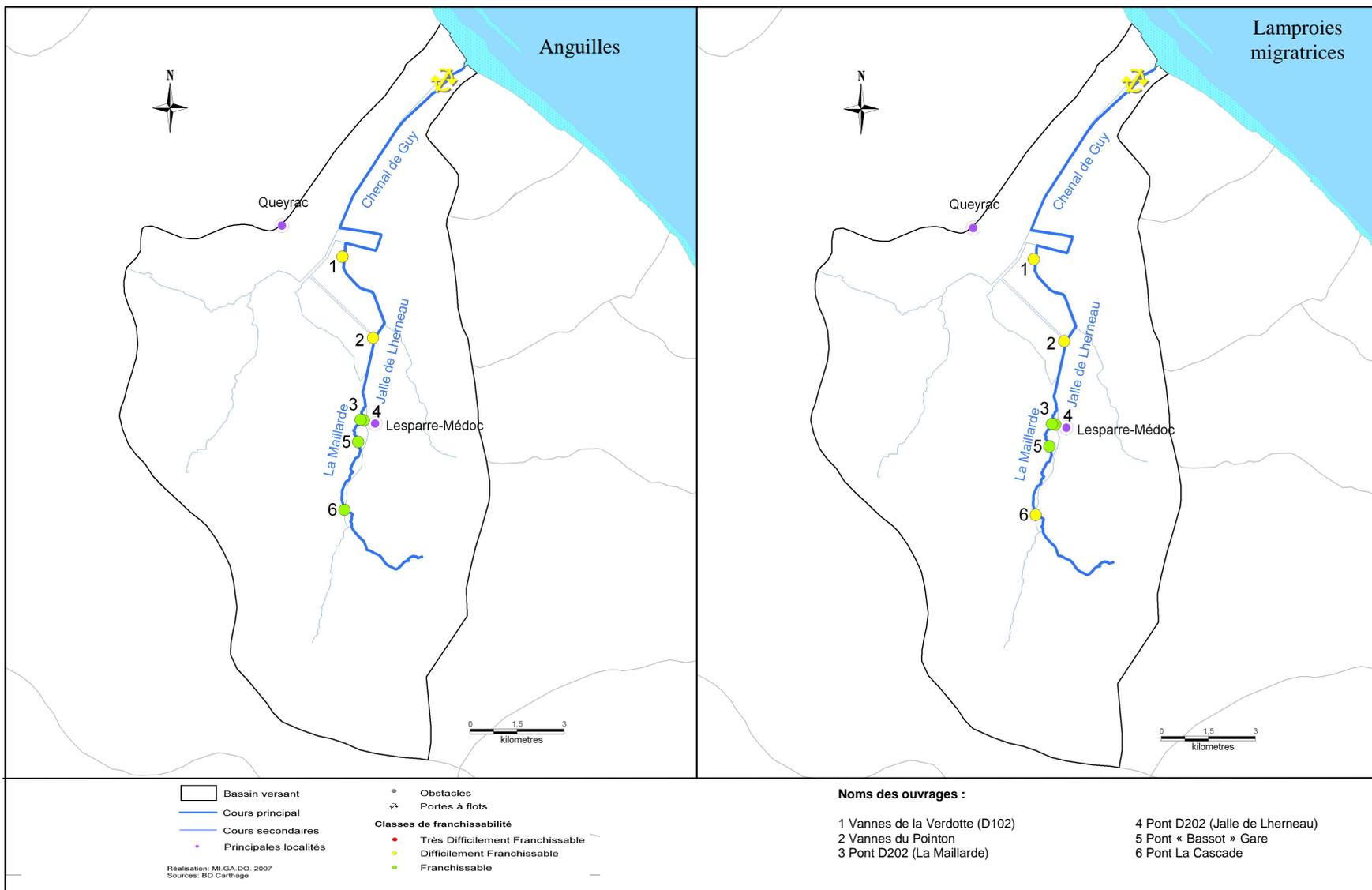
La gestion des 3 premiers obstacles rend plus de 10 ha accessibles pour l'anguille et l'accès à un site potentiel de reproduction pour les lamproies migratrices.

**Tableau 7 : Canal du Guy : les obstacles recensés et les propositions de gestion**

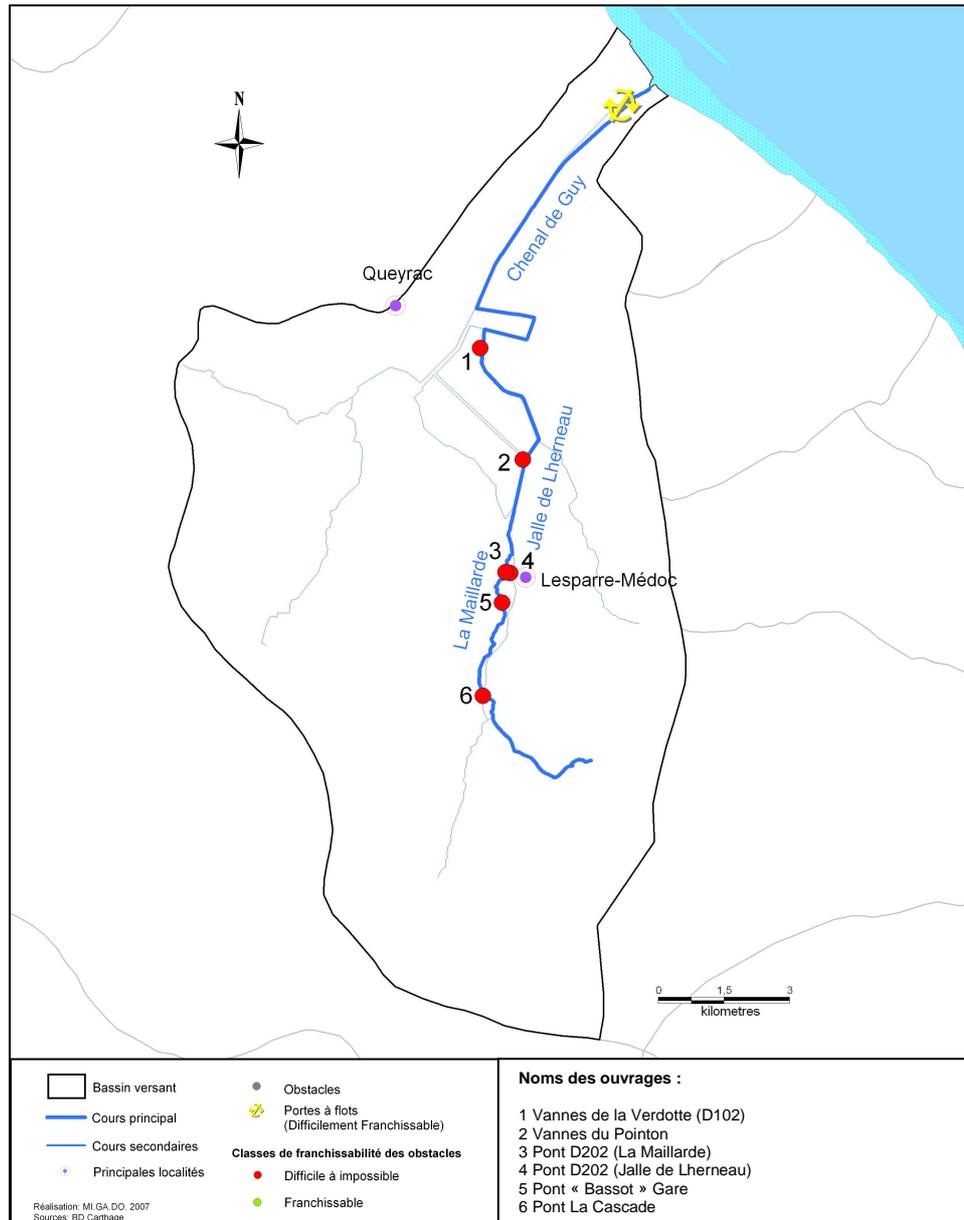
Bassin versant	Cours d'eau	ID	Nom de l'obstacle	Typologie	Expertise de la franchissabilité			Gestion actuelle	Espèces concernées par la gestion	Mode de gestion / Type d'aménagement	Bénéfice écologique gagné
					ANG	LPM/LPF	Mulets et filets				
Canal de Guy	Chenal de Guy	-	Portes à flots	Porte à flot	DF	DF	DF	-Vannes fermées épisodiquement (une fois par mois) pour garder de l'eau afin d'effectuer une chasse pour nettoyer le chenal	Anguille Lamproies Flet Mulet	-Gestion des vannes associées -Aménagements complémentaires pour éviter une fermeture totale des portes à flots	- Accès à la zone de marais (1865 Ha) - Linéaire gagné : 7,1 km
	Chenal de Guy	1	Vanne de la Verdotte (Pont D102)	Vanne	DF	DF	Difficile à impossible	-Présence de vantelles à l'intérieur des vannes pour une gestion fine du niveau d'eau -Fermées en saison sèche, ouvertes en hiver pour assécher le marais de novembre à mai (suivant les précipitations)	Anguille Lamproies	-Gestion optimisée des vannes	- Linéaire gagné : 3,2
	Chenal de Guy	2	Vannes du Pointon	Vanne	DF	DF	Difficile à impossible	-Saison sèche: fermeture des vannes pour alimenter le marais par la vanne de déviation en rive gauche -Ouvertes en hiver de novembre à mai -Vannes souvent vandalisées -Présence d'une station de pompage en rive droite	Anguille Lamproies	-Gestion optimisée des vannes	- Linéaire gagné : 6,8 km - Accès à des zones potentielles de frayères lamproie à l'aval de La Cascade
	Jalle de Lherneau	3	D202	Seuil	F	F	Difficile à impossible				
	la Maillarde	4	D202	Seuil	F	F	Difficile à impossible				
	la Maillarde	5	Pont Bassot Gare	Seuil	F	F	Difficile à impossible	-Accès possible à la zone amont par la Jalle de Lherneau.			
	la Maillarde	6	la Cascade	Seuil	F	DF	Difficile à impossible		Lamproies	-Enrochements	- Linéaire gagné : 5,4 km - Accès à des zones de frayères potentielles amont



**Graphique 10 : Canal du Guy : bénéfice biologique gagné en fonction du nombre d'obstacles à gérer ou à équiper.**



Carte 7 : Chenal de Guy : franchissabilité des obstacles à la migration pour les anguilles et les lamproies migratrices.



**Carte 8 : Chenal du Guy : franchissabilité des obstacles à la migration pour les flets et mulets.**

#### 4.1.4. Le Chenal de la Calupeyre

##### Caractéristiques du bassin versant

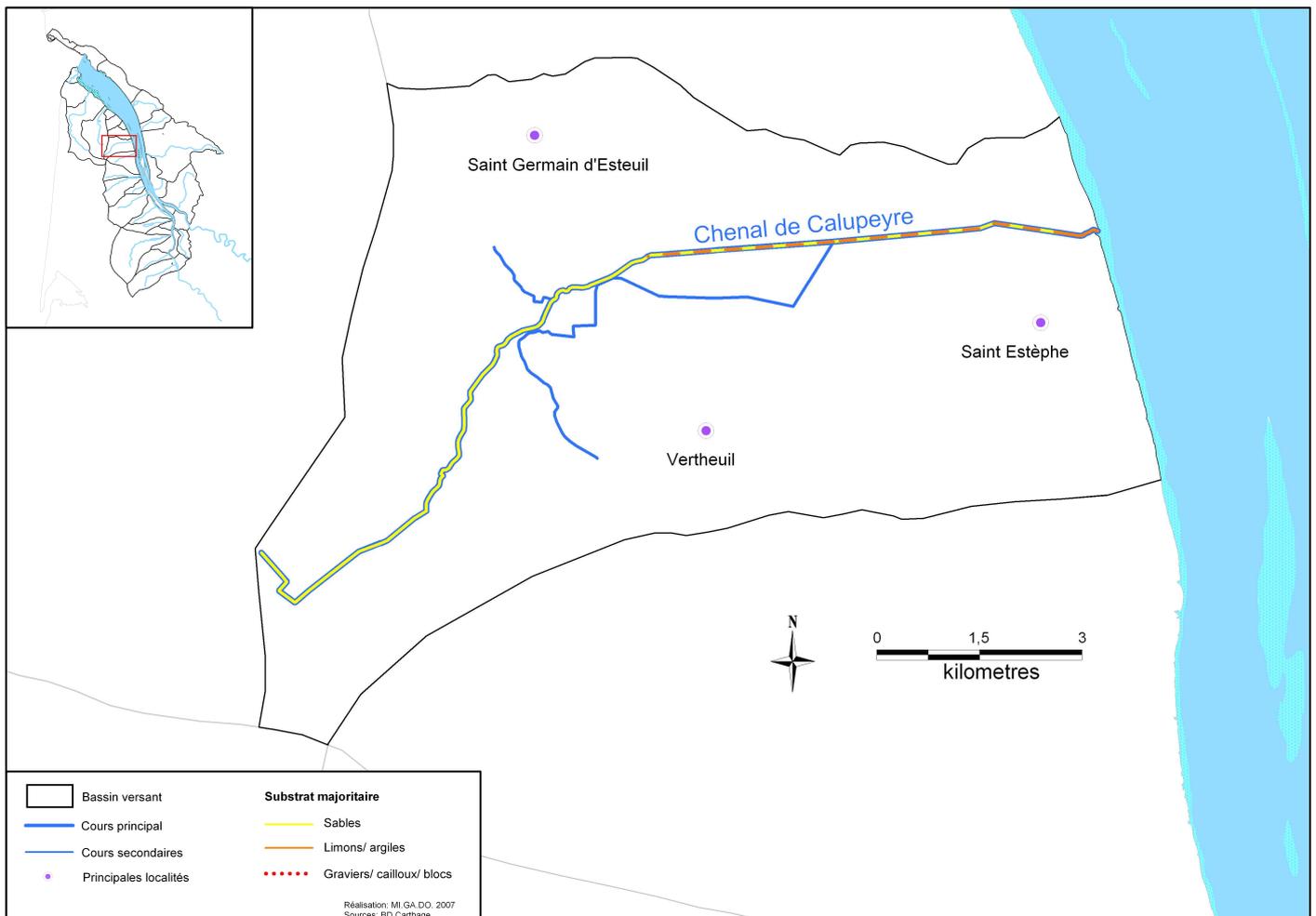
Le bassin versant du Chenal de la Calupeyre est situé au centre Médoc, à 40 km de l'embouchure de l'estuaire avec la mer. Sa superficie est de 75,5 km<sup>2</sup> et son cours principal, le Chenal de la Calupeyre présente un linéaire de 15,6 km. Ce chenal s'insère principalement dans une dynamique de marais.

Les communes traversées par le Chenal de la Calupeyre sont :

- Saint-Estèphe
- Saint-Germain d'Esteuil
- Saint-Seurin de Cadour
- Vertheuil

Le SIAH des bassins du Centre Médoc et son technicien rivière, Sébastien SIMON, sont en charge de la gestion du cours d'eau ainsi que 2 associations pour les marais : l'ASA des Marais de Reysson (847 ha) et l'AFIR des Marais de Reysson (888 ha).

##### Les habitats du cours principal



Carte 9 : Chenal de la Calupeyre : caractéristiques du substrat du cours principal.

Le substrat est essentiellement sableux sur tout le cours. Cependant, toute la zone de marais en aval présente un substrat de sables et limons.



Photo 31 : Le Chenal de la Calupeyre. Source : M.L.G.A.D.O.

Identification des zones intéressantes pour chaque espèce :

- L'ensemble du linéaire est favorable aux anguilles
- Le Marais de Reysson est propice pour les mulets et les flets
- Aucune zone potentielle de frai à lamproies marines et fluviatiles n'a été repérée

### [Les obstacles à la libre circulation piscicole et les propositions de gestion](#)

Le Chenal de la Calupeyre présente 2 portes à flots successives : la première constitue la séparation entre l'estuaire et le marais, la seconde sépare le marais de palus en aval d'un marais de tourbe en amont. La mise en place d'aménagements évitant une fermeture totale des portes à flots ou l'ouverture de la vanne présente sur la porte permettrait à l'eau estuarienne de passer en amont de l'ouvrage lors du flot et ainsi de permettre la migration des espèces piscicoles. Cette gestion doit se faire principalement au niveau des premières portes à flots, car une fois cet ouvrage franchi, les espèces pourront migrer secondairement au niveau des deuxièmes portes à flots lorsque celles-ci seront ouvertes.

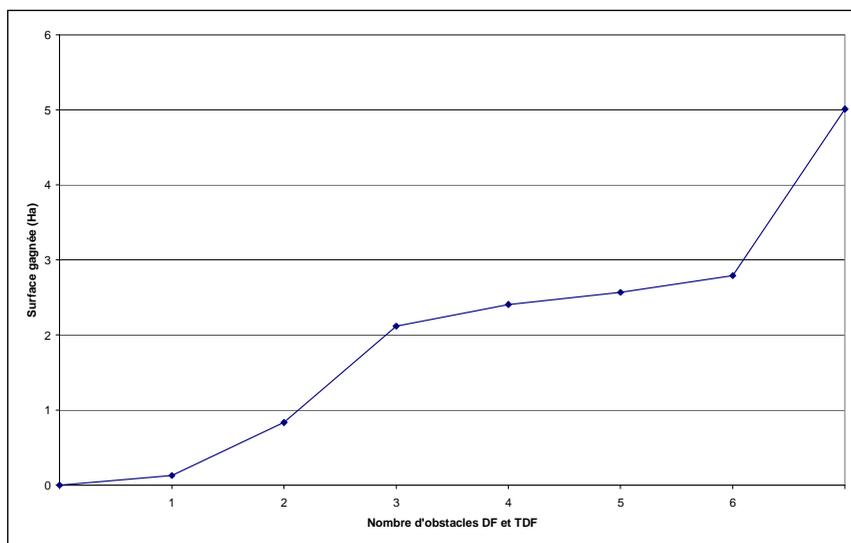
Ensuite, le seuil de la Motte Blanche et le seuil créé par la vanne non fonctionnelle en aval du Moulin du Batan sont classés DF pour l'anguille. Des enrochements pour le premier et une succession de prébarrages pour la vanne supprimeront la chute d'eau favorisant ainsi la migration de l'anguille.

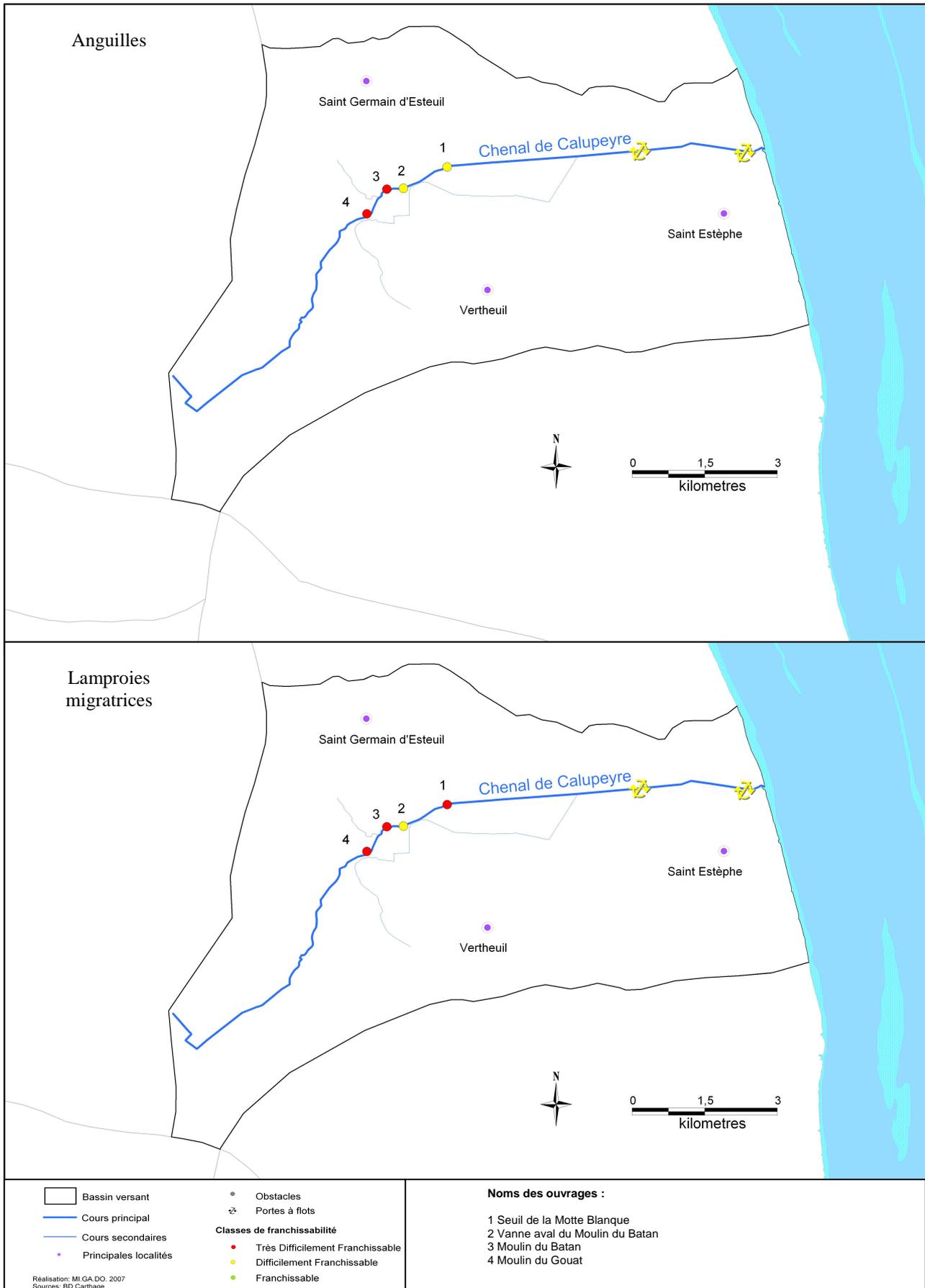
L'amont du chenal présente une succession de 2 moulins TDF. Pour le Moulin du Batan, la réhabilitation du bras de contournement (bras de décharge du moulin) existant permettrait de restaurer facilement la libre circulation piscicole. Au niveau du Moulin du Gouat toute l'eau transite par la chute d'eau sous le moulin, la création d'un bras de contournement du moulin est une solution envisageable afin de rétablir la migration piscicole.

La gestion des portes à flots permet de rouvrir environ 7 km de chenal soit la majeure partie du cours traversant le Marais de Reysson. L'aménagement des 2 obstacles suivants permettrait d'avoir une surface supérieure à 2,5 ha ouverte pour l'anguille.

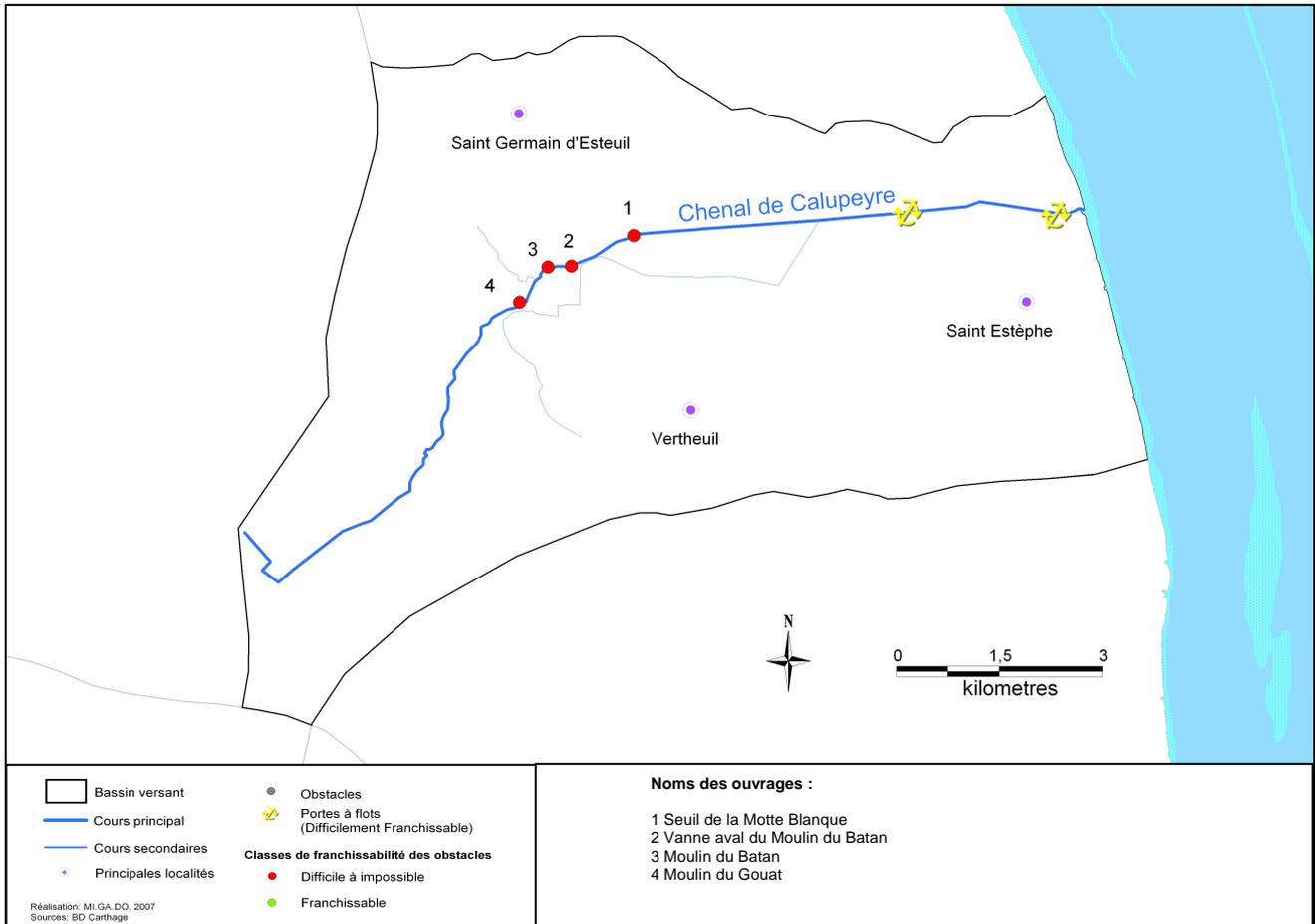
**Tableau 8 : Chenal de la Calupeyre : les obstacles recensés et les propositions de gestion.**

Cours d'eau	ID	Nom de l'obstacle	Typologie	Expertise de la franchissabilité			Gestion actuelle	Espèces concernées par la gestion	Mode de gestion / Type d'aménagement	Bénéfice écologique gagné
				ANG	LPM/LPF	Mulets et flets				
Chenal de Calupeyre	-	Portes à flots 1	Porte à flot	DF	DF	DF	-Portes à flots de séparation entre l'estuaire et le marais (zone de palus en amont) -Vannes fermées de juin à septembre pour irriguer le marais En hiver: portes bloquées pour laisser entrer l'eau de l'estuaire lors des petits coefficients	Anguille Flet Mulet	-Gestion des vannes associées -Aménagements complémentaires pour éviter une fermeture totale des portes à flots	- Accès à la zone de marais (850 Ha) - Linéaire gagné : 2,2 km
	-	Portes à flots 2	Porte à flot	DF	DF	DF	-Portes à flots de séparation entre le marais (palus) en aval et un marais de tourbe en amont afin d'éviter toute entrée d'eau saumâtre -Vannes fermées de juin à septembre pour irriguer le marais	Anguille Flet Mulet	-Gestion des vannes associées -Aménagements complémentaires pour éviter une fermeture totale des portes à flots	- Accès à la zone de marais (850 Ha) - Linéaire gagné : 4 km
	1	Seuil de la Motte Blanche	Seuil	DF	TDF	Difficile à impossible		Anguille	-Enrochements	- Linéaire gagné : 1km.
	2	Vanne aval Moulin du Batan	Vanne	DF	DF	Infranchissable	-Vannes non fonctionnelles -Gestion prévu pour l'effacement de l'ouvrage par création de microseuils pour garder le niveau d'eau amont	Anguille	-Prébarrages	- Linéaire gagné : 0,5m
	3	Moulin du Batan	Moulin	TDF	TDF	Infranchissable		Anguille	-Réouverture du bras de dérivation (bras de décharge du moulin)	- Linéaire gagné : 0,7m
	4	Moulin du Gouat	Moulin	TDF	TDF	Infranchissable	-Nombreux problèmes d'inondation au niveau du moulin -Toute l'eau transite par la chute sous le moulin amont	Anguille	-Ouverture d'un bras de dérivation	- Linéaire gagné : jusqu'à la source


**Graphique 11 : Chenal de la Calupeyre : surface gagnée en fonction du nombre d'obstacles à gérer ou à équiper.**



Carte 10 : Canal de la Calupeyre : franchissabilité des obstacles à la migration pour l'anguille et les lamproies migratrices.



**Carte 11 : Chenal de la Calupeyre : franchissabilité des obstacles à la migration pour les flets et mulets.**